

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Laicite-et-temps-periscolaire-une-communication-necessaire-entre-les-equipes>



école & société

Laïcité et temps périscolaire : une communication nécessaire entre les équipes

- Laïcité -

Date de mise en ligne : vendredi 16 juin 2023

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Dans un communiqué sur des faits religieux qui se sont produits au sein de trois écoles de sa commune, le maire de Nice Christian Estrosi a fait appel à la Première ministre. La laïcité à l'École est un sujet central qui occupe une place grandissante dans les faits déroulés chaque jour dans les écoles et les établissements, sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Pour le SE-Unsa, il est devenu indiscutable de devoir agir pour permettre le rappel de la loi, le dialogue entre tous les acteurs et le soutien aux équipes.

Le ministre de l'Éducation nationale a missionné les équipes *valeurs de la République* qui ont rappelé conjointement que *le principe de laïcité n'est pas négociable dans notre République*.

La DSDEN des Alpes-Maritimes a contacté le maire de la ville de Nice pour l'informer de faits de prières et d'appel à une minute de silence au sein de 3 écoles de sa ville sur le temps périscolaire. S'agissant donc de service sur le temps des agents municipaux, un travail conjoint avec l'Éducation nationale a été annoncé. C'est une des conclusions qui a été faite lors du colloque du Comité national d'action laïque (CNAL) organisé le 15 juin dernier à Montpellier.

Des réactions immédiates qui peuvent interroger

Comme pour la réaction face au harcèlement, l'employeur a demandé aux enseignants de faire un travail en lien avec l'EMC sur la laïcité et les valeurs de la République dans les classes des écoles concernées.

Pour le SE-Unsa, la compréhension et l'application du principe de laïcité par les élèves, comme pour les personnels, nécessite bien mieux qu'un pansement face à des faits graves qui mériteraient bien davantage en matière d'engagement des décisionnaires.

Quid de la mixité sociale dans les écoles concernées ? Quid de la communication entre les services de la mairie et les équipes enseignantes ? Quid de cette stigmatisation du maire face aux enfants *des familles parties faire le Djihad en Syrie* ?

La laïcité : pour tout le monde, partout, tout le temps

Tous les enfants ont le droit à la liberté de conscience qui doit être développée à l'École. Les équipes enseignantes et éducatives sont vigilantes pour que ce droit soit respecté. Elles sont les plus à même d'identifier quand un enfant est empêché de penser librement.

Les résultats de l'enquête IFOP récemment sortis pour le CNAL (lire [notre article](#)) montrent que ce principe fondamental et ancré dans notre constitution n'est pas suffisamment clarifié pour les personnels. Il n'est pas toujours encore correctement défini alors qu'ils doivent l'enseigner, l'explicitier et surtout le faire vivre. Qu'en est-il alors pour les agents municipaux ? Les mairies doivent également former les personnels territoriaux à ce principe. Mais est-ce que la particularité des écoles est prise en compte quand on sait qu'il y a un *turn over* important chez les animateurs périscolaires.

Pour le SE-Unsa, la proposition de créer un module de formation entre les personnels de la mairie de Nice et les personnels des écoles est à saluer. Il devrait permettre des réponses harmonisées. Les collectivités territoriales et l'Éducation nationale doivent pouvoir travailler conjointement pour améliorer le suivi des enfants et leur permettre de faire vivre la laïcité. Ce ne doit plus être au bon vouloir des élus mais bien être une obligation.